Mairie de Gaudez — **Arrondissement de Coulon**

Du Seize Août mil huit cent quarante, à sept heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Esprit Vidal

N° 17

Vidal Esprit

Simon Hélène Madeleine

âgé de Septante ans, né à Revest département du Var, le seize du mois de Décembre mil sept cent soixante neuf; profession de ménager; domicilié à Sollies ponts département du Var; fils majeur de feu Jean François Esprit Vidal en son vivant profession de ménager, domicilié à Sollies ponts département du Var; d'une part

et Hélène Madeleine Simon sans profession

Agée de quarante huit ans, née à la Garde département du Var, le Onze du mois de Juillet mil sept cent soixante douze; domiciliée à la Garde département du Var; fille majeure de feu Joseph antoine Simon profession de Cultivateur en son vivant, domiciliée à la Garde département du Var; d'autre part

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de mariage faites par nous et par monsieur l'Official de l'état civil de Sollies ponts (Var) sans opposition, les dimanches deux et neuf du mois d'août courant.

2° le Acte de naissance et de décès ci dessus datés et énoncés.

3° Déclaration solennelle faite par les époux que le lieu de leur et celui de leur domicile de leurs actes respectifs sont inconnus. Madame Dalmatius des quatre témoins, qui affirment bien connaître les époux

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un *Hélène Madeleine Simon* l'autre *Esprit Vidal*

En présence de Sieur Pierre Simon domicilié à la Garde département du Var, âgé de trente neuf ans, profession de Marchand de fromage, beau frère de l'épouse.

De Sieur Pierre Baptistin François Brunetto domicilié à la Garde département du Var, âgé de Vingt quatre ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

De Sieur Samuel Wittersheim domicilié à la Garde département du Var, âgé de Cinquante huit ans, profession d'Ouvrier menuisier, non parent ni allié des époux.

Et de Sieur Joseph André Vatel domicilié à la Garde département du Var, âgé de Cinquante deux ans, profession de Maçon, non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Laurent Augustin Agaran maire de la Commune de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'Etat-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les témoins et époux soussignés, qui ont déclaré ne savoir écrire.

Simon Brunetto Wittersheim Vatel

Agaran

Mairie de la Garde — **Arrondissement de Toulon**

Du Vingt Cinq Août mil huit cent quarante, à Cinq heures du matin

ACTE DE MARIAGE de François Joseph Florent

N° 18

Florent François Joseph

Gireaud Marie Anne Zoé

âgé de Vingt Sept ans, né à Hyères département du Var, le Vingt du mois de Février mil huit cent trente cinq; domicilié à la Garde département du Var; fils majeur de Pierre Florent en son vivant profession de Cultivateur, domicilié à Toulon département du Var, d'une part; et le Vingt Cinq novembre mil huit cent trente et un, mariés par procuration, domiciliée à Toulon, ici présents et consentants l'un et l'autre

et Marie Anne Zoé Gireaud sans profession

Agée de Vingt Sept ans, née à Hyères département du Var, le Vingt du mois de Février mil huit cent trente cinq; domiciliée à la Garde département du Var; fille majeure de Pierre Gireaud profession de propriétaire Cultivateur, domiciliée à la Garde département du Var; d'autre part

et de Marguerite Guieu, ici présente et consentante d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications faites par nous et par l'Official civil de la Commune de Toulon (Var) sans opposition les dimanches neuf et trente du mois d'août courant.

2° Actes de naissance et de décès ci dessus datés et énoncés

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un *Marie Anne Zoé Gireaud* et l'autre *François Joseph Florent*

En présence de Sieur Annibal Gireaud domicilié à la Garde département du Var, âgé de Vingt Cinq ans, profession de Jardinier Boucher, frère de l'épouse.

De Sieur Antoine Jean Gerardeau domicilié à la Garde département du Var, âgé de Vingt huit ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

De Sieur Honoré Gardeau domicilié à la Garde département du Var, âgé de Quarante deux ans, profession de tonnelier, non parent ni allié des époux.

Et de Sieur Alexandre Brunet domicilié à la Garde département du Var, âgé de Trente neuf ans, profession de Bitteur, non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Laurent Augustin Agaran Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les témoins et époux soussignés, ainsi que leur mère est illettrée ne savoir écrire.

Gireaud Gireaud Gardeau Gardeau Brunet

Agaran